



Conseil général

Procès-verbal n°9

Séance extraordinaire du jeudi 15 mars 2018 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Partie informelle

Information et présentation par le Conseil communal au Conseil général des premiers éléments du Pôle de développement économique d'importance cantonale

Daniel Rotsch procède à une présentation dont le Powerpoint est annexé au présent procès-verbal.

Partie formelle

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2018 (uniquement pour information)
3. Nomination d'un membre de la commission de salubrité en remplacement d'Armand Ducraux, démissionnaire
4. Nomination d'un/e délégué/e à l'assemblée générale de Landi Région Neuchâtel SA en remplacement de Sylvie Fassbind-Ducommun, démissionnaire
5. Nomination d'un/e délégué/e au conseil intercommunal du syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel (SITRN) en remplacement de Sylvie Fassbind-Ducommun, démissionnaire
6. Nomination d'un/e délégué/e à l'assemblée générale de la société anonyme immobilière du théâtre régional de Neuchâtel (SAITRN) en remplacement de Sylvie Fassbind-Ducommun, démissionnaire
7.
 - a) Information par le Conseil communal concernant l'avancement des travaux de révision du plan d'aménagement local (PAL)
 - b) Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 40'000 francs pour l'établissement d'un cahier des charges et l'évaluation des coûts pour l'étude d'aménagement dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local (PAL)
8. Motion du groupe centre-droit concernant l'accueil des majorants – révision du dispositif dans une logique de sensibilisation civique, du 23 février 2018
9. Interpellations et questions
 - a) Questions de Bruno Gomes (PSLT) relatives à la vente du CIS
 - b) Question de Laurent Suter (GCD-PDC) relative à la qualité des drainages
10. Lettres et pétitions
11.
 - a) Communications du Conseil communal
 - b) Communications du bureau du Conseil général
12. Divers

Partie formelle

Le président Jan Homberger (GCD-PDC) ouvre la séance à 20 h 35 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général, aux membres du Conseil communal, à la presse ici présente et au public.

En l'absence de Patrick Albert (GCD-PLRT), Pascal Perret (GCD-PLRT) le remplace en tant que questeur.

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, le président passe directement au point 1.

1. Appel

Le secrétaire Daniel Jolidon (GCD-PLRT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 36 membres suivants :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 1. Amez-Droz Jérôme (GCD-PLRT) | 19. Luthi Michel (ELT) |
| 2. Bajrami Belul (PSLT) | 20. Maire Pierre Olivier (ELT) |
| 3. Bhimjee Soorekha Julia (PSLT) | 21. Marie-Thérèse Philippe (GCD-PLRT) |
| 4. Brönnimann Erich (ELT) | 22. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 5. Carneiro Costa Manuel (GCD-PLRT) | 23. Montini Michel (GCD-PLRT) |
| 6. Caron Eric (PSLT) | 24. Pecoraro Elia (GCD-PLRT) |
| 7. Chassot Nadia (ELT) | 25. Penaloza Sabine (ELT) |
| 8. Dammene-Debih Anouar (PSLT) | 26. Perret Pascal (GCD-PLRT) |
| 9. Dolder Christophe (GCD-PDC) | 27. Pires Gomes Fernando (ELT) |
| 10. Ducraux Armand (ELT) | 28. Planas Michel (ELT) |
| 11. Fridez Alain (GCD-PLRT) | 29. Rieder Emmanuel (GCD-PLRT) |
| 12. Gerbex Jean-Charles (GCD-PLRT) | 30. Ros Jean-Paul (PSLT) |
| 13. Glardon Philippe (PSLT) | 31. Röthlisberger Jean Dominique (GCD-PLRT) |
| 14. Gomes Bruno (PSLT) | 32. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 15. Gligorov Ivan (PSLT) | 33. Ryser Frédéric (GCD-PLRT) |
| 16. Homberger Jan (GCD-PDC) | 34. Ted Smith (GCD-PLRT) |
| 17. Jolidon Daniel (GCD-PLRT) | 35. Suter Laurent (GCD-PDC) |
| 18. Lauper Theresia (ELT) | 36. Vaucher Pascal (ELT) |

Excusé(e)s :

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| 1. Albert Patrick (GCD-PLRT) | 3. Geijo José Luis (GCD-PLRT) |
| 2. Burgdorfer Claude (GCD-PLRT) | 4. Rieder Lionel (GCD-PLRT) |

Absent(e)s : ---

1 siège est vacant (PSLT).

Par conséquent, **la majorité est fixée à 19.**

Participant à la séance pour le Conseil communal :

Yannick Butin (GCD-PLRT), président
Martin Eugster (ELT), vice-président
Maurice Binggeli (PSLT), secrétaire
Heinz Hoffmann (GCD-PLRT), vice-secrétaire
Daniel Rotsch (PSLT), membre

En préambule de la séance, le **président** donne la parole aux présidents de groupe afin qu'ils présentent leurs nouveaux membres.

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2018 (uniquement pour information)

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2018 sera soumis pour approbation lors de la prochaine séance de Conseil général.

3. Nomination d'un membre de la commission de salubrité en remplacement d'Armand Ducraux, démissionnaire

Est élu tacitement : **Pascal Vaucher (ELT)**

- Applaudissements -

4. Nomination d'un/e délégué/e à l'assemblée générale de Landi Région Neuchâtel SA en remplacement de Sylvie Fassbind-Ducommun, démissionnaire

Est élu tacitement : **Manuel Carneiro Costa (PLRT)**

- Applaudissements -

5. Nomination d'un/e délégué/e au conseil intercommunal du syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel (SITRN) en remplacement de Sylvie Fassbind-Ducommun, démissionnaire

Est élu tacitement : **Jean-Paul Ros (PSLT)**

- Applaudissements -

6. Nomination d'un/e délégué/e à l'assemblée générale de la société anonyme immobilière du théâtre régional de Neuchâtel (SAITRN) en remplacement de Sylvie Fassbind-Ducommun, démissionnaire

Est élu tacitement : **Jean-Paul Ros (PSLT)**

- Applaudissements -

7. a) Information par le Conseil communal concernant l'avancement des travaux de révision du plan d'aménagement local (PAL)

Le président donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, pardonnez-moi, je vais peut-être être un petit long mais c'est vraiment important que vous soyez bien au courant de l'état des lieux de l'avancement des travaux et finalement de pourquoi on sollicite la demande de crédit qui vous est présentée aujourd'hui. Donc, cette présentation n'est pas le rendu final des travaux de la commission PAL, mais bien un état des lieux des réflexions permettant de poser le socle politique des autorités laténiennes, mais aussi la manière dont elles veulent orienter le travail des futurs mandataires, notamment les bureaux d'aménagistes, dans la phase plus concrète de l'avant-projet PAL.

La terminologie utilisée par le SAT est le projet de territoire. À notre sens, cette terminologie est trop réductrice dans la mesure où elle regroupe le socle politique et l'avant-projet territorial. La grande majorité des communes, plus particulièrement au sein de la COMUL, a opté pour la même procédure que La Tène à savoir, dissocier le socle politique et l'avant-projet, ceci en deux phases. J'y reviendrai plus tard. La révision du PAL est un processus à la fois simple et complexe. Simple parce qu'il constitue un outil majeur de planification sur une période donnée et est donc garant de la qualité de vie des habitants de la commune. Complexe car une révision de PAL doit tenir compte des lois supérieures en la matière et doit pouvoir contenir la vision des autorités communales sur la base d'un consensus. Il est essentiel de faire preuve de clarté mais aussi de créativité. Par ailleurs, clarté et créativité ont été les maîtres mots depuis le début des travaux de la commission PAL.

Finalement, quel est le contexte et quel est le point de départ ? Pourquoi est-ce qu'on a mis en route les travaux sur la modification des plans d'aménagement locaux ? En préambule, il faut dire que l'ensemble des communes du canton de Neuchâtel est occupé par cette problématique. En ce qui concerne La Tène, on a pour l'heure deux plans d'aménagement. Un PAL du côté de Marin-Epagnier,

sanctionné en 1995 avec un certain nombre de modifications partielles de 1996 à 2007 et un autre PAL de Thielle-Wavre, celui-ci sanctionné en 1993 avec également un certain nombre de modifications partielles. Ce qui fait qu'aujourd'hui on a des documents qui sont relativement décousus sur leur contenu.

En 2009, création de la commune de La Tène. Dès ce moment-là, la volonté a été de fusionner les deux plans d'aménagement et les règlements respectifs et systématiquement, les commissions, plus particulièrement la commission d'urbanisme qui planchait sur cette unification, ont essuyé les refus des autorités cantonales, respectivement du service de l'aménagement du territoire, qui refusaient de sanctionner des outils d'aménagement qui ne tiendraient pas compte des nouvelles dispositions en matière d'aménagement du territoire, plus particulièrement l'AIHC et la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire votée en 2013.

La LAT, c'est dimensionner, localiser les zones d'urbanisation pour éviter le mitage du territoire, indiquer comment et où se concrétise le principe de densification et puis surtout, aucune nouvelle zone à bâtir ne peut être créée ou modifiée dans le canton, tant que le plan directeur cantonal n'a pas été approuvé par le Conseil fédéral, respectivement que le PAL n'a pas été révisé. Ça c'est le point de départ. Nous sommes confrontés à ça, il s'agit maintenant de réfléchir à comment mettre en route la révision du PAL et comment l'intégrer avec tous ces éléments. Il y a un contexte régional qui inscrit le fait que la révision d'un PAL ne se réfléchit pas seulement au niveau local. Le processus doit également pouvoir s'intégrer et interagir avec les contraintes et opportunités des communes voisines, mais aussi selon les enjeux régionaux, ce qui le rend cohérent et efficace. Le périmètre fonctionnel est seulement limité aux frontières communales et doit forcément intégrer les besoins des habitants sous l'angle du développement économique, mais aussi la qualité de l'habitat et de la mobilité, tout en préservant l'environnement, à un niveau local, mais aussi à un niveau régional, vous l'aurez bien compris.

Sur quelles bases s'établit le travail ? De quoi doit-on tenir compte au départ, tout en restant créatif et clair dans ses propos ? Le plan directeur cantonal, qui est l'outil d'aménagement cantonal, qui marque le territoire des grandes intentions liées à ce plan, c'est des fiches sectorielles et thématiques qui déterminent les mesures à déployer par le Canton et les communes. On a le projet d'agglomération de troisième génération qui, lui, dresse les enjeux de mobilité qui s'inscrivent dans la planification de l'agglomération du réseau urbain neuchâtelois, mais aussi dans le cadre du projet territorial du Canton sous l'acronyme RUN. Aussi, les plans directeurs régionaux, ceux de la COMUL et de l'Entre-deux-Lacs, ici pour exemple celui de la COMUL qui affine les intentions en terme d'aménagement, mais surtout créé la cohérence régionale. On ressert toujours un peu plus le focus, mais toujours en restant dans les grandes intentions. Et finalement le programme de législature qui traduit par les actions ponctuelles et la volonté des autorités d'agir concrètement sur le territoire durant la période de législature.

Dans le concret, on a déterminé tout ça. On s'est demandé à quel moment il fallait démarrer. On intègre ça dans un contexte régional, il s'agit de poser une démarche. Comment est-ce qu'on va travailler ? Comment est-ce qu'on va établir tout ce processus et par quelles étapes ce processus sera-t-il conduit ? On a opté pour une conduite de processus en trois étapes.

La première est l'étude préalable qui se décompose par la stratégie d'aménagement, qui est en train d'être faite maintenant par la commission PAL et qui a commencé ses travaux en 2017. Cette stratégie permet d'établir un cahier des charges pour lancer un appel d'offre de mandataires pour l'établissement d'un avant-projet. La stratégie d'aménagement constitue le socle politique fondé sur un consensus des sensibilités politiques de la commune réunit dans la commission PAL. Je vous rappelle, c'est 15 personnes qui représentent 5 commissions thématiques de la commune et les 3 couleurs politiques de chacune de ces commissions.

La deuxième phase, la stratégie d'aménagement qu'on a commencé en 2017, aujourd'hui on doit pouvoir dégager des moyens pour traduire ce qu'on a dit dans cette stratégie sur la base d'un cahier des charges, pour ensuite pouvoir faire un appel d'offre. Et cet appel d'offre, il va servir à mettre au travail cette fois des spécialistes pour la formalisation du PAL, qui correspond à la concrétisation des enjeux, des objectifs et des intentions, émis par la commission PAL notamment dans le cas de cette stratégie d'aménagement. Cette phase se portera sur une étude minutieuse et très micro localisée, parcelle par parcelle, incluant les discussions avec les propriétaires et les groupes d'intérêts communaux, voire la population. Elle correspond à la concrétisation de la vision communale sur l'aménagement du territoire incluant les thématiques de mobilité de l'articulation du bâti et de la qualité des paysages dans un environnement souhaité et cette étape est appelée « avant-projet PAL » dans la phase 2 de formalisation du PAL. D'abord on pose le socle politique et ensuite on commence à formaliser, on commence à émettre des documents.

Et ensuite, la troisième phase est celle de validation qui est composée des procédures des examens par les services de l'Etat, par l'adoption du produit final par le Conseil général et enfin par les différentes mises à l'enquête publiques. Mais beaucoup d'entre nous ne participeront certainement pas à cette phase, car c'est une phase qui se déroulera après les élections communales de 2020. Ce qu'on vise avec cette procédure, c'est d'arriver avant les élections communales 2020, à ce que votre Conseil, cette législature, valide le travail fait en amont, afin que les nouvelles autorités n'aient plus que « le travail de formalisation », c'est-à-dire qu'on a vraiment arrêté les intentions et enjeux de la commune, on les a déjà posés sur des rails. Ensuite on les formalise concrètement sur des documents qui sont légalement reconnus.

Alors, les travaux de la commission PAL qui a été mise en place par votre Autorité en 2017 a siégé à ce jour 6 séances. La première était une séance de mise en route, ensuite elle a déterminé les enjeux, les objectifs et 3 séances pour les intentions. Ça démontre que les discussions ont été relativement nourries. La commission, lorsqu'elle s'est mise au travail, elle est partie sur un schéma de principe qui détermine déjà un certain nombre de choses et qui identifie un certain nombre de choses sur le territoire. On relève déjà des particularités qui ont nourri les débats, notamment la zone de La Tène avec les activités industrielles lourdes du secteur Marais et les pôles de développement économique. On a ici les activités touristiques et sportives presque en conflit avec des activités industrielles dans ce secteur. L'idée est d'imaginer à terme ce qu'on pourrait y faire. Aussi, la question du pôle de développement économique a aussi rapidement fait partie des enjeux de la commission. On peut également observer l'absence de liaison structurante entre les localités qui souligne le côté un peu décousu du territoire et la difficulté de souligner une identité forte, sous l'angle du territoire.

Donc, cette commission est conduite par deux spécialistes, Messieurs Boillod et Caro du RUN qui ont assuré la structuration des 3 premières séances sous la forme d'ateliers participatifs en diminuant la commission en sous-groupes de travail qui ont penché sur des thématiques différentes, la mobilité, l'aménagement et l'environnement, ainsi que le paysage. Les discussions ont permis de dégager 17 enjeux et autant d'objectifs et d'intentions. Des séances qui ont, dans un premier temps, dégagé des enjeux auxquels on a adjoint des objectifs et ensuite des intentions. Ce qui concerne les actions, c'est typiquement le genre d'évènement qui ressortira à l'étape suivante. N'ayez crainte on ne va pas tous les passer en revue. Ils sont listés par ordre d'importance. Si on prend un ou deux de ces éléments, celui qui a été le plus plébiscité, celui qui est en première position, ça signifie que pour la commission PAL, les localités de la commune ne sont pas connectées entre-elles, que la cellule paysagère est trop importante pour réellement dégager une identité forte entre-elles. Un deuxième enjeu d'importance est le trafic au centre de Marin qui pose un problème de sécurité et de qualité de vie. La mise en contre-sens des Champs-Montants n'est pas assez exploitée pour sortir le trafic de transit du centre de Marin et il s'agit de revoir l'aménagement du secteur de l'ancienne localité de Marin, avec, pourquoi pas, l'aménagement d'une place du village pour mettre en valeur les activités commerciales dans ce secteur ou en amener de nouvelles.

Le Pôle de développement qui fait quand même partie des préoccupations de la commission PAL a ici obtenu aussi une reconnaissance relativement importante quant à l'importance de son traitement. Tout ceci va aboutir à un schéma de principe où on essaye, par les objectifs illustrés, de voir à quoi ça pourrait ressembler. C'est vraiment des documents de travail, il s'agit de travailler les liens structurants entre les localités, la problématique du trafic du centre de la localité de Marin et la zone sportive en lien avec une activité industrielle du côté de La Tène, ainsi que le Pôle de développement économique. On détermine aussi les différentes centralités, mais aussi les problématiques qui sont liées plus particulièrement à Thielle en terme de circulation et de nuisance quant au trafic de transit.

Les objectifs ont été liés aux enjeux, c'est ce qui faisait l'objet du troisième atelier qui s'est concentré sur les objectifs à mettre en lien avec les 17 enjeux. Toujours divisés en trois groupes, dans le cadre de la commission, chacun d'entre eux a reçu les enjeux objectivés sous la forme de petits cadeaux symbolisant peut-être la chance des autorités communales de pouvoir réfléchir aujourd'hui sur le futur de la commune. Ceci a abouti à un document de travail qui met en lien les enjeux avec des objectifs qui doivent permettre d'élaborer une première réponse, qui aboutiront au final à des intentions. Ces intentions ont été travaillées par la commission durant trois séances, cette fois la commission a siégé, non plus sous la forme d'ateliers, mais a discuté en débat ouvert. Les discussions ont été à tel point fournies qu'il a fallu ajouter une séance supplémentaire au planning. Il y a beaucoup d'éléments qui ont déjà été posés sur un premier croquis qui doit maintenant être repris par les mandataires et transcrits dans un schéma clair et complété. Ce schéma fera l'objet d'un document adjoint ou complété par un rapport ainsi que le cahier des charges pour lequel nous sollicitons les moyens aujourd'hui.

Dans l'intégration régionale on parle d'un travail par thématique régionale. On se rend bien compte qu'il y a des thématiques qu'on ne peut pas travailler uniquement à l'échelle locale, mais elles doivent

s'intégrer dans une dimension régionale. Ce travail de coordination entre les communes se fait donc à ce niveau régional, le découpage retenu est celui de la COMUL qui regroupe 10 communes-membres. Six thématiques régionales ont, pour l'heure, été identifiées au sein de la COMUL, elles sont citées par ordre d'importance. Toutes ces thématiques n'ont évidemment pas la même importance pour chaque commune. Certaines sont évidentes, comme la politique de logement, notamment sous l'angle de la planification médico-sociale et de tourisme par exemple.

Le financement au niveau régional se fait au travers du fonds d'étude de la COMUL. Traduit en terme de calendrier, en 2018, il y a quatre phases qui nous attendent. On est dans cette première phase d'élaboration de cette stratégie, en parallèle on établira le cahier des charges pour lequel on va chercher des moyens aujourd'hui, qui sera ensuite soumis dans le cadre d'une procédure d'appels d'offres durant les vacances, jusqu'au mois de septembre, pour au final aboutir à une nouvelle demande de crédit pour établir un avant-projet PAL. Le Conseil général sera encore sollicité le 14 juin pour valider le principe sur le cahier des charges et de la stratégie politique. Le 28 mars prochain, la commission PAL se réunira pour avoir la synthèse de tous ces travaux dont on a parlé tout à l'heure, avec déjà un pré-rapport qui sera lui, ensuite, restitué de manière formelle et définitive le 19 avril au sein de la commission PAL, mais avec le Conseil communal et les services de l'Etat. Durant le mois de mai, si votre Autorité valide la demande de crédit d'aujourd'hui, sera établi le cahier des charges qui sera également transmis au SAT pour validation et le 14 juin, je l'ai dit tout à l'heure, validation de la stratégie d'aménagement et le cahier des charges par le Conseil général, ce qui nous permettra ensuite, avec l'accord final du SAT, de lancer des appels d'offres pendant les vacances d'été, jusqu'au mois de septembre avec une demande de crédit au Conseil général le 15 novembre prochain.

Dans le courant 2020, je l'ai dit tout à l'heure, c'est la fin des travaux de l'avant-projet PAL qui eux débiteront évidemment, si votre Autorité souhaite poursuivre les travaux au mois de novembre, passé le délai référendaire, en 2019 et début 2020, en tenant compte qu'il y a les élections et que le Conseil général sera appelé à valider l'avant-projet PAL, avec cette fois une nouvelle demande de crédit, qui elle permettra la formalisation. Ces chiffres aussi me font peur. C'est un investissement sur 5 ans certes, mais j'aimerais quand même insister sur le fait que tout ce qui a été identifié comme études thématiques qui seront nécessaires comme document de base pour le PAL, ne sera pas à faire tout de suite. Mais on a essayé d'intégrer dans ces coûts comme si on le faisait tout de suite, c'est vraiment pour avoir une vue globale des potentiels coûts qui pourraient être liés à cette étude. Et en plus, ces coûts ont été évalués à la hausse pour ne pas être surpris. On ne sera certainement plus là, mais l'honnêteté veut qu'on détermine les coûts de la procédure jusqu'au bout, du moins on essaye.

Ce montant de 40'000 francs est nécessaire pour formaliser, sur la base d'un cahier des charges, les 17 enjeux-objectifs ainsi que l'ensemble des intentions établies par la commission PAL. Ce même montant servira à évaluer les coûts de l'avant-projet, tenant compte de l'ampleur de l'étude d'aménagement se basant sur la stratégie. C'est-à-dire que dans le tableau des coûts on a prévu aussi le passage au marché public sous la forme d'une procédure de marché ouvert, c'est-à-dire qu'on doit publier sur simap, etc. Mais ce n'est pas forcément le cas, si on atteint les seuils prévus par les marchés publics, évidemment que cette partie-là ne sera pas utilisée, mais il fallait bien l'intégrer dans ces 40'000 francs.

Donc, comme nous l'avons vu dans la suite du processus, la commission Pal se réunira le 29 mars et aura une synthèse sur la base du pré-rapport du mandataire actuel. Le 19 avril pour le rendu final avec le Conseil communal *in corpore* et dès que le rendu final aura été validé par la commission PAL et le Conseil communal, le travail d'établissement du cahier des charges et l'évaluation des coûts de l'avant-projet pourront débiter. Le Conseil général sera appelé à en débattre et prendre acte de la stratégie d'aménagement et du cahier des charges le 14 juin 2018, lors de sa séance ordinaire. Merci Monsieur le président, excusez-moi j'ai été un peu long. »

b) Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 40'000 francs pour l'établissement d'un cahier des charges et l'évaluation des coûts pour l'étude d'aménagement dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local (PAL)

Le président donne la parole aux commissions.

Michel Planas (ELT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de notre séance de préparation du 6 mars, nous avons étudié en collaboration avec les membres du Conseil communal et de l'administrateur la demande de crédit d'engagement de 40'000 francs. Cette demande intervient dans le cadre des travaux de révision du plan d'aménagement local et fait partie des prévisions d'investissement acceptées en décembre 2017. Elle est destinée à

l'élaboration du cahier des charges et d'appels d'offres nécessaires à la poursuite de l'avant-projet du PAL. Pour ces raisons, la commission financière recommande à l'unanimité de ses membres d'accepter cette demande de crédit d'engagement. Merci. »

Manuel Carneiro Costa (PSLT), au nom de la commission PAL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission PAL a pris acte du rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la demande d'un crédit d'engagement de 40'000 francs pour l'établissement d'un cahier des charges et l'évaluation des coûts pour l'étude d'aménagement dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local. Le plan d'aménagement local est l'outil d'aménagement essentiel liant les autorités et la population, afin de penser le territoire de façon à répondre aux problématiques identifiées aujourd'hui, mais aussi afin de préparer les conditions de vie de demain.

Il est donc primordial que la clarté et la créativité soient au centre des débats. Pour ce faire il s'agit de dégager les moyens nécessaires. Certes, il est tout aussi important de ne pas sombrer dans des démarches luxueuses. Même si la projection des coûts futurs ne contribue, à ce stade, pas encore à percevoir exactement le retour sur l'investissement, la commission PAL ne remet pour l'heure pas en question la nécessité de poursuivre et de terminer cette première phase qui posera le socle politique du développement futur de la commune.

Pour démarrer la deuxième phase et pour entreprendre la procédure des appels d'offres, il est indispensable de structurer la procédure de manière à obtenir de la part des futurs mandataires qui élaboreront l'avant-projet PAL les meilleures offres en terme de coûts, mais aussi en termes de qualité du travail et de compétences. C'est à l'unanimité des membres présents que la commission PAL a accepté cette demande de crédit et invite votre Autorité à en faire de même. Merci. »

Le président donne la parole aux groupes.

Frédéric Ryser (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe centre-droit s'est penché avec intérêt sur cette demande de crédit d'engagement. Pour notre groupe, il n'y a pas eu grand-chose à discuter concernant cette demande de crédit. Budgétée au travers de l'acceptation d'un crédit d'engagement pour le financement de la première des deux phases, supportable financièrement, indispensable à nos yeux, la partie pécuniaire n'a pas été le centre de la discussion. Il a plutôt été question de la suite et de ce qu'allait provoquer cet appel d'offres et ce qui allait se passer concernant cette révision de notre PAL et les activités de la ComPAL. Nous avançons, et ça c'est important. La ComPAL a tous les outils en main pour pouvoir influencer politiquement ce projet et doit utiliser sa perspicacité pour donner une direction à ce projet de révision de notre PAL.

Pour en revenir au thème central de cette discussion, à savoir le cahier des charges qui nous occupe aujourd'hui, il y a des points qui nous semblent importants et qu'il faudra traiter avec le plus grand intérêt. Il s'agit des points liés à la « Thématiques régionales COMUL » et à la « Stratégie d'aménagement, spécificités communales ». Il s'agira en effet pour notre commune de ne pas loucher le coche et de profiter de se forcer à faire un travail de réflexion au niveau du futur de notre aménagement du territoire, que cela fasse partie intégrante ou pas du projet de révision de notre PAL.

Développer l'attractivité territoriale de notre commune est et reste un thème très important pour notre groupe. C'est à l'unanimité de ses membres présents que le groupe PLRT-PDCT a décidé d'accepter cette demande de crédit d'engagement de 40'000 francs pour l'établissement d'un cahier des charges et l'évaluation des coûts pour l'étude d'aménagement dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local (PAL). »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'Entente de La Tène, lors de sa séance de préparation de lundi dernier, a étudié la demande de crédit d'engagement de 40'000 francs pour l'établissement d'un cahier des charges et l'évaluation des coûts pour l'étude d'aménagement dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local.

Les cinq commissaires de l'Entente de La Tène à la commission ad hoc PAL étant présents, nous sommes rapidement entrés dans le vif du sujet. Et, après un débat nourri, une seule question subsiste : est-ce que l'information concernant le pôle économique de développement n'était pas un prérequis nécessaire au travail de la commission PAL ? Au final, la majorité des membres présents s'est prononcée en faveur de la demande de crédit. »

Annouar Dammene-Debih (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, s'agissant d'une étape cruciale dans le projet de la révision du plan d'aménagement local, le PSLT soutient le rapport du Conseil communal au Conseil général pour la demande de crédit d'engagement de 40'000 francs pour l'établissement d'un cahier des charges et l'évaluation des coûts pour l'étude d'aménagement dans le cadre du PAL. Par conséquent, le PSLT demande au Conseil communal

d'anticiper les coûts des futurs honoraires dans la suite du processus afin d'éviter une succession rapprochée des demandes de crédit futures. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

Le président procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité et deux abstentions.

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, un grand merci pour votre confiance et votre état d'esprit d'ouverture, malgré le fait que c'est un processus et un projet compliqué, il y a plein d'étapes qui ne sont pas toujours très claires et qui génèrent quelques incertitudes. J'aimerais aussi, au nom du Conseil communal, remercier très sincèrement les commissaires de la commission PAL. Ça génère des soirées supplémentaires pour des choses qui ne sont pas toujours évidentes à comprendre et c'est vrai qu'on est dans une phase où on aimerait pouvoir s'exprimer plus et parfois on peut comprendre cette frustration. Je souhaite rassurer ces membres-là, et j'en suis convaincu, dès le début de la deuxième phase, c'est là qu'on va vraiment pouvoir exprimer les projets concrets sur le terrain et affiner toute notre vision sur le terrain. Et finalement, c'est évident que le Conseil communal apportera une attention toute particulière à la maîtrise des coûts, c'est une évidence, mais à mettre en lien aussi la qualité de l'analyse, la qualité des mandataires qui seront chargés de faire le travail. Je ne suis pas sûr que pour un PAL, qui est quand même l'outil principal à terme pour l'organisation territoriale, donc pour la qualité de vie des habitants de la commune, qu'il s'agit de le faire sous forme d'un low cost. Ce serait vraiment dommage. Mais évidemment, la maîtrise des coûts fait partie des préoccupations du Conseil communal. Je vous remercie. »

8. Motion du groupe centre-droit concernant l'accueil des majorants – révision du dispositif dans une logique de sensibilisation civique, du 23 février 2018

Le président donne directement la parole au motionnaire

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT) au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, un petit développement même si tout est dit dans le document qui tient sur une page A4 et qui devrait être lue assez rapidement. Le groupe centre-droit souhaite quand même dire quelques mots sur la genèse de cette motion. Tout d'abord, le programme politique du PLRT-PDCT, les politiciens tiennent leur promesse, on en fait la démonstration. On a souhaité pouvoir un peu développer le civisme, développer la participation de nos jeunes principalement car l'avenir appartient à notre jeunesse comme on le sait bien. Et puis, on a une occasion unique, intéressante, qui est toujours l'accueil des majorants, je me souviens il y a 22 ans je devais être dans cette salle en train de manger une fondue chinoise avec des conseillers communaux, il y en a qui sont encore là et il y a des conseillers généraux qui étaient déjà conseillers généraux, donc voilà, le temps passe. Mais c'est un moment important et la formule s'est peut-être un peu épuisée. Il y a des bonnes idées qui sont faites dans d'autres communes, on voit qu'à Saint-Blaise, ils capitalisent sur les festivités du 3 février avec les jeunes qui sont bien présents actifs avec les moments où le contact avec les Autorités leur donne aussi confiance en ces politiques qui ne sont pas seulement des politiciens menteurs, tricheurs, qui emmagasinent des jetons de présence importants. Non, ils voient des politiciens en chair et en os qui font du concret et qui peuvent leur exprimer ce qu'ils gèrent et ce qu'ils font au quotidien. Donc, pourquoi pas revoir cette formule.

Dans mon activité professionnelle j'ai eu le plaisir d'accueillir les jeunes de la commune de Peseux qui sont venus visiter le château de Neuchâtel, qui ont rencontré le président du Grand Conseil, qui était accompagné d'une délégation d'élus de la commune de Peseux de tous bords politiques, donc c'était vraiment bien pour eux de voir des conseillers généraux. Le Conseil communal était aussi là devant le président du Grand Conseil. Ensuite, après une visite du Château qui était très sympathique et pas trop chère ils ont pu aller à l'Interlope manger et à la Case à choc pour passer une soirée sympa. Alors voilà, la motion n'a pas pour but de donner un caractère strict mais d'ouvrir une porte, de donner au Conseil communal une petite impulsion pour développer quelque chose qui pourrait être séduisant et donner une première image aux jeunes majorants intéressante de la politique et pourquoi pas après ouvrir les vocations, en tout cas qu'ils votent, parce qu'on a la chance de pouvoir voter dans notre pays. Sur d'autres contrées, des gens meurent pour avoir le droit de voter. Ici on a ce droit. Aux dernières élections, il n'y a que 25% de la population qui a voté, une personne sur quatre. On le sait tous, ça nous préoccupe et puis ça peut être une première incitation pour la suite et pourquoi pas après les retrouver dans les rangs de nos partis, peu importe lequel, finalement l'objectif c'est qu'on ait le moins de difficulté de relève parce qu'on a tous cette difficulté-là dans nos partis. Merci de soutenir cette motion. Je vous remercie de votre attention. »

Le président donne la parole au Conseil communal.

Maurice Binggeli (CC) : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous avons reçu cette motion. Vous allez décider de nous mandater pour réfléchir à ce qu'on pouvait faire de mieux que ce qu'on fait actuellement. Vous ne nous coupez pas l'herbe sous les pieds, on y a déjà pensé vu que l'année passée, pour moi c'était la première fois, on a vécu cet accueil. Mais effectivement le Conseil communal s'est aussi posé la question pour faire quelque chose de mieux. Donc on est heureux si le Conseil général nous soutient dans cette démarche. Il y a juste un tout petit soucis qu'on se pose, l'idée est bonne mais à la fin de la motion on nous dit « faites mieux avec pas plus », alors que c'est toujours un peu difficile, mais on va essayer de faire des miracles. Peut-être qu'une baguette magique nous permettra d'améliorer les choses, si la motion est acceptée. »

Le président donne la parole aux groupes.

Belul Bajrami (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les membres de la section socialiste de La Tène ont débattu lors de la séance de groupe du 13 mars 2018 de la motion en question. Avant tout, je veux commencer par une citation d'un grand philosophe français du 18^e siècle, Alexis de Tocqueville, je cite :

« La République ne saurait se résumer à ses institutions mais repose avant tout sur l'implication de citoyens rassemblés autour de valeurs partagées. L'égoïsme individuel est comme la rouille des sociétés »

Alors que la société est de plus en plus individualiste, jamais le besoin de s'engager n'a paru plus important et naturellement les jeunes ont une responsabilité énorme pour assurer que l'engagement reste un ciment de notre société. Mais cela dépend de notre angle de vue. Aujourd'hui je parle de mon expérience avec des jeunes dans le cadre sportif, ou dans mes activités associatives. Depuis plusieurs années, je dis que nous avons une jeunesse extraordinaire. Mais il faut écouter et prendre le temps car ils ne sont pas des robots et ont besoin d'écoute.

La proposition faite par cette motion, nous la soutenons complètement. Le symbole de l'entrée dans la vie civique doit être fort. Certains cantons comme Glaris l'ont d'ailleurs compris puisqu'ils ont adopté le principe du vote sur le plan cantonal à 16 ans. Une initiative dans ce sens a été déposée en novembre 2016 par les jeunes socialistes neuchâtelois. Nous espérons que, là aussi, toutes les forces politiques républicaines apporteront ce soutien fort à une jeunesse qui ne demande qu'à s'investir dans la vie publique. Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste, à l'unanimité, soutient la motion proposée par le groupe centre-droit. Merci. »

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la lecture et l'étude de cette motion a laissé le groupe de l'Entente de La Tène dubitatif et perplexe. Depuis longtemps, la réception des nouveaux majorants par le Conseil communal est l'occasion pour eux-mêmes et les Autorités de faire connaissance lors d'une soirée conviviale agrémentée de quelques paroles de bienvenue et d'un repas.

On peut être certain que les personnes qui répondent favorablement à l'invitation, individuellement ou en groupe, ne viennent pas pour se faire catéchiser ou chaperonner politiquement au travers de discours ou de grandes théories partisans. Pas besoin, non plus, à l'âge adulte, de leur faire un dessin de ce que c'est et comment fonctionne la commune ou le canton.

Nous sommes aussi surpris que les motionnaires, d'habitude si prompts à proposer des économies dans le ménage communal, puissent demander, en plus de la réception, une soirée cinéma ou de concert. Pour toutes ces raisons, l'Entente de la Tène, ne soutiendra pas cette motion et laisse le soin au Conseil communal de continuer d'organiser cette manifestation dans le seul intérêt des majorants. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de la motion qui est acceptée par 25 voix contre 10.

9. Interpellations et questions

a) Question de Laurent Suter (GCD-PDC) relative à la qualité des drainages

Le président procède à la lecture de la question de Laurent Suter (GCD-PDC) :

« Le Conseil communal peut-il donner des précisions techniques quant à la qualité des drainages aux abords de la route en voie de réfection à Wavre direction Marin ? »

L'intéressé ne souhaitant pas se prononcer sur sa question, **le président** donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) procède à une présentation à l'aide d'un support Powerpoint : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, une petite présentation pour répondre à la question de Monsieur Suter. Ce sont 5 voire 6 slides. Ça c'est le plan du drainage sur le plateau de Wavre, il y a une quantité énorme qui était posée pendant des siècles. Ce qui nous concerne, c'est celle-là, vous avez la route de Wavre, vous avez deux chambres d'eau claire et une conduite principale de drainage. Avant les travaux de la route de Wavre, on a analysé cette situation. Analyser, ça veut dire faire passer une caméra pour connaître la qualité de ces drainages. Ce qui a été fait pour la conduite principale et on a pu avancer jusqu'à 54 mètres de la route. Là c'était fini car le drainage est bouché comme vous pouvez le constater sur ces photos. La caméra n'a pas pu continuer à filmer. L'eau pénètre quand même, mais la caméra ne le pouvait pas. C'est du calcaire, je pense que Monsieur Suter le connaît en tant que dentiste.

Cette problématique était connue avant les travaux, pour le Conseil communal c'était important de connaître ça et connaître aussi des pistes de solutions et nous avons quand même d'abord fait les travaux sur la route de Wavre parce que chaque chantier amène du nouveau cheni, du sable, du béton, etc. Alors, on aimerait d'abord terminer les travaux de la route pour après assainir, si nécessaire, ce drainage. Pour la route, on avait travaillé avec le concept d'infiltration comme il était à l'époque, la route n'était jamais drainée. Le côté nord, ça c'est la piste cyclable, l'infiltration dans les champs, c'est une petite partie et côté sud, infiltration dans le bord de la route où on a posé un tuyau de drainage qui a récolté sur le collecteur d'eau claire et dont le surplus va dans le drainage descendant vers Petit-Montmirail. Ça c'était ma réponse, j'espère que l'interpellant est satisfait. »

Laurent Suter (GCD-PDC) : « On voit qu'on s'est occupé du problème, mais que le problème est loin d'avoir été résolu, ce qui représente une certaine injustice pour le paysan qui paie, au fond, par ses impôts mais aussi par une taxe spéciale qu'on prélève chez tous les agriculteurs. Et ces taxes vont dans un fonds qui, sauf erreur, est affecté au drainage et puis à mon avis il faut utiliser ce fonds pour drainer correctement ces terrains. Je suis content sur le fait que l'on m'ait répondu mais le problème est loin d'être résolu. »

Martin Eugster (CC) : « Probablement que c'est un problème de langue, j'ai dit ou j'ai voulu dire : on va résoudre le problème si nécessaire. »

b) Questions de Bruno Gomes (PSLT) relatives à la vente du CIS

Le président procède à la lecture de la question de Bruno Gomes (PSLT) :

1. Quand avez-vous vendu le CIS ?
2. A quelle société vous avez vendu et quels sont les critères appliqués à la vente à telle société ?
3. Ayant fixé le prix de vente : 500'000, combien avez-vous vendu le CIS ?
4. Le droit de superficie (DDP) 30 à 50 ans le montant annuel de la rente a été fixé à 50'000 francs ?
5. Combien d'années (DDP) avez-vous signé avec l'acheteur ?
6. Combien de temps le droit de superficie est prévu dans le contrat et combien de montant par année la commune va recevoir comme droit de superficie ?
7. Quelle clause de contrat protégé la commune en cas de faillite de la société ?
8. Que prévoit le contrat pour le dommage et intérêt en cas de faillite ?

Le président accorde la parole à Bruno Gomes (PSLT) qui souhaite s'exprimer sur ses questions.

Bruno Gomes (PSLT) : « Ça fait une année et demie que c'est passé, on a pas eu de feed-back du Conseil communal. Qu'est-ce qui s'est passé ? Donc ces questions-là qui disent qu'on saura sur les résultats de cette année, ce décompte. Mais avant ça, on aimerait bien savoir ce qu'il s'est passé exactement. Quel type de transaction ils ont fait entre l'acheteur et le vendeur et combien ils ont vendu ? Alors, une question fondamentale aussi, dans toutes ces transactions-là, qu'est-ce que la commune va gagner comme droit de superficie et pour combien ils vont payer, ça on doit savoir. Et quand on fait un contrat, normalement on doit avoir la protection pour la commune. Donc mes questions sont claires, quel type de contrat ils ont fait et protection en cas de faillite. »

Le président donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal va répondre lors de la prochaine séance du Conseil général. J'ai reçu votre demande le 12, aujourd'hui on est le 15. Il y a des délais à respecter, je vous prie de respecter cela. Les questions sont claires, on n'a rien à cacher. Mais il nous faut quand même un peu de temps pour rassembler tous ces éléments de manière correcte. »

Le président rappelle que selon le règlement, le Conseil communal peut répondre lors prochaine séance.

10. Lettres et pétitions

Néant.

11. a) Communications du Conseil communal

Daniel Rotsch (CC) : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, deux communications. La première, soyez informés que la station vélos en libre-service prévue à la gare a été entièrement financée par des sponsors privés. On a donc fait une belle petite affaire, on est assez contents. Et puis on a aussi un sponsor sur les bicyclettes et on attend encore quelques réponses qui nous permettraient de couvrir, si tout va bien, les frais d'exploitation pour la première année du moins. Mais le coût d'investissement de la station est couvert par les sponsors.

A vos agendas. Merci de noter que le 6 mai prochain aura lieu la Gratiferia. Donc si vous avez des objets qui ont encore une utilité, amenez-les. Soyez libres de prendre ce que vous voulez, mais toujours dans une dimension raisonnable n'est-ce pas. Ce n'est pas une déchetterie. Je remercie d'ores et déjà l'association du P'tit four. »

b) Communications du bureau du Conseil général

Aucune.

12. Divers

Jan Homberger (GCD-PLRT) : « Mesdames, Messieurs, je veux vous informer de la démission d'Anouar Dammene-Debih pour le 30 mars. Je voulais juste le remercier pour son engagement politique. Merci. »

- Applaudissements -

Belul Bajrami (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous inviter à une table ronde le 28 mars dans la salle Cité-Martini dans le cadre d'une soirée contre le racisme et de la violence dans les salles de gym. Donc, la soirée elle est assez riche. Il y a une démonstration, il y a les remises de prix et on a des personnalités spéciales qui sont sur place cette année. J'ai invité justement un capitaine de l'armée suisse qui sera là justement en charge du racisme. Dans le cadre de l'armée, il a trouvé impressionnant justement de participer dans la vie civique. Il y a le champion du monde du fool contact qui sera là dans le cadre du sport, ainsi que le champion de MMA. Il y aura également des membres de la police cantonale, le bureau des étrangers. Donc, vous êtes les bienvenus le 28 mars à partir de 18h00.

Bruno Gomes (PSLT) : « Juste une petite question concernant la forêt. On a vu qu'il y a des arbres qui sont coupés. Est-ce que la forêt est malade ou est-ce que les arbres qui ont été coupés seront remplacés ? »

Le président prie Bruno Gomes (PSLT) de reformuler sa question en bonne et due forme.

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, aussi une invitation pour fêter les 400 ans de Montmirail le 16 juin. »

Christophe Dolder (GCD-PDC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je voulais encore m'excuser pour la coupure maladroite et inadmissible de priorité. C'était involontaire. Je profite de l'occasion pour remercier Monsieur Eugster pour la présentation qu'il a fait quant à la problématique des drainages. Personnellement, c'est visible, il y a de nettes améliorations sur la route, même en cas de forte pluie. »

Ted Smith (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'attire votre attention sur notre traditionnelle chasse aux œufs qui aura lieu le Lundi de Pâques 2 avril au même lieu depuis 18 ans, sous le couvert de la pétanque par n'importe quel temps. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** adresse ses remerciements au Conseil général, au Conseil communal et à l'administration et clôt la séance à 21h47.

- Applaudissements -

La rédactrice du procès-verbal

I. Challandes

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

J. Homberger

Annexe : Partie informelle / Information et présentation des premiers éléments du Pôle de développement économique d'importance cantonale



Commune de La Tène

Conseil général du 15 mars 2018

Information et présentation
des premiers éléments du
Pôle de développement économique
d'importance cantonale

PDE - LITTORAL EST

(versus intégration dans le PAL)



Points traités

- Historique
- Stratégie cantonale et régionale (PDC, PDR, DAS)
- Localisation nord ou sud : avantages => inconvénients
- Programme et affectation



Historique

- **2010**: étude de faisabilité
- **2010**: confirmation du Conseil communal
- **2013**: étude communale du parc résidentiel
- **2014 - 2016**: étude de la desserte du site en transports publics
- **2016 - 2018**: image directrice d'aménagement du pôle.



Stratégie cantonale et régionale

PDC, PDR, DAS

- Renforcer l'attractivité économique du Canton.
- Concrétiser l'engagement cantonal.
- Formuler le développement de zone d'habitation.







Localisation

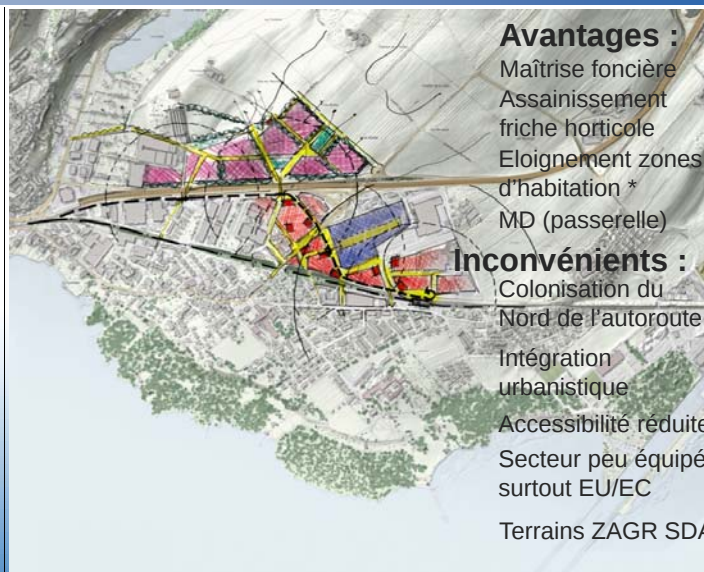
Nord ou Sud ?

avantages => inconvénients

- paysage,
- urbanisation,
- accessibilité,



Nord ?



Avantages :

Maîtrise foncière
Assainissement
friche horticole
Eloignement zones
d'habitation *
MD (passerelle)

Inconvénients :

Colonisation du
Nord de l'autoroute
Intégration
urbanistique
Accessibilité réduite
Secteur peu équipé,
surtout EU/EC
Terrains ZAGR SDA

Pôle Est à moyen / long terme - scénario B



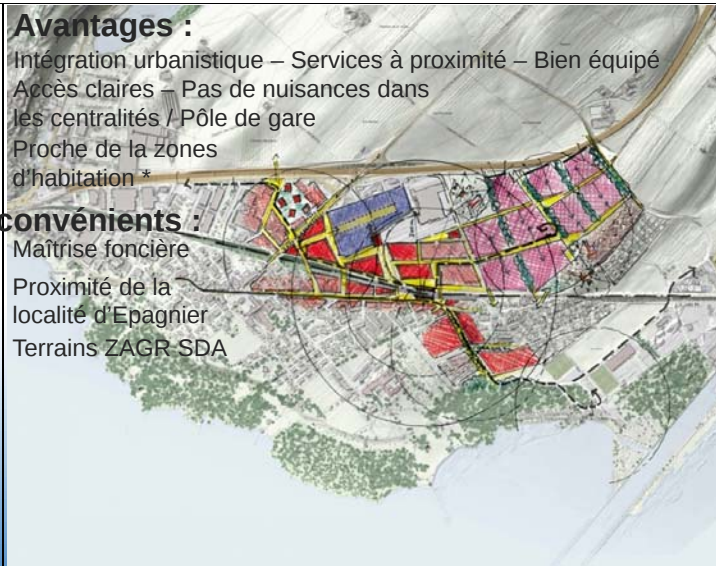
Sud ?

Avantages :

Intégration urbanistique – Services à proximité – Bien équipé
Accès clairs – Pas de nuisances dans les centralités / Pôle de gare
Proche de la zones d'habitation *

Inconvénients :

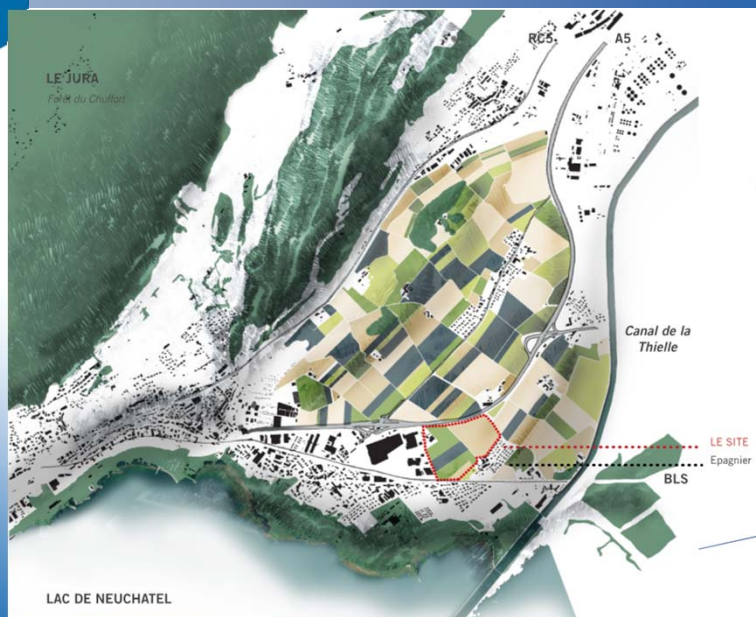
Maîtrise foncière
Proximité de la localité d'Epagnier
Terrains ZAGR-SDA



Pôle Est à moyen / long terme - scénario A

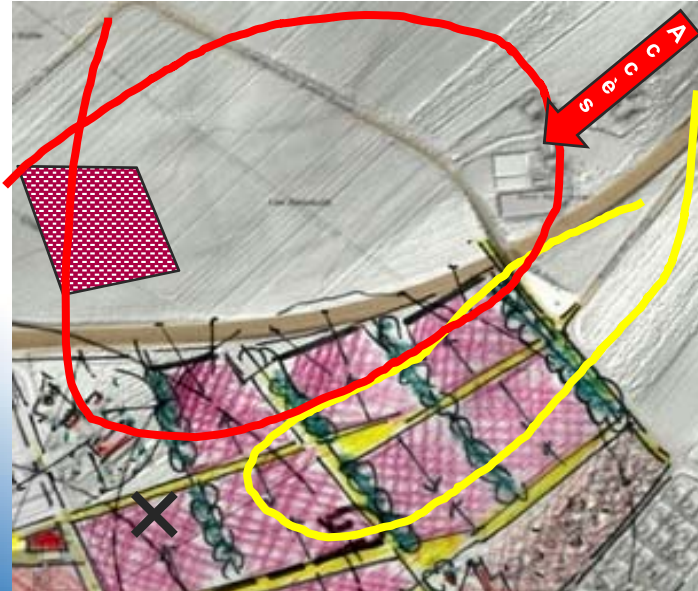


Situation générale





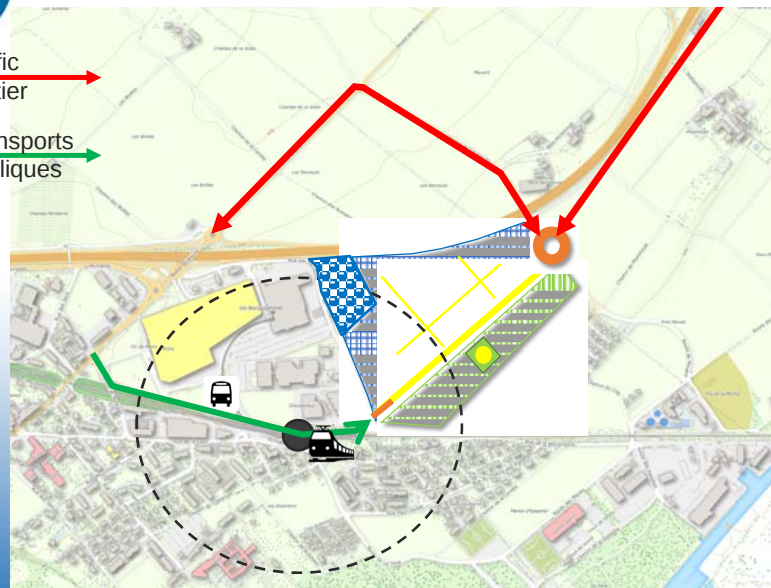
Programme



Affectations

Trafic
routier

Transports
publiques





En bref

En chiffres

- 20 hectares
- 3200 places de travail
- 550 habitants

Affectation

- Activités PAC
- Logements PAL
- Mixte PAL



Suite

Conseil général

- 14.06.2018
 - Finances
 - Équipements
 - Circulation
 - Structuration
 - Planification

ComPAL

- Stratégie d'aménagement
- Cahier des charges

PAL

- Intégration
- Quantitatif extension LAT

